



<p>Cabinet Damien MEROTTO Avocat au Barreau de THONON-LES-BAINS Immeuble Le Galien A — 28 avenue de Genève 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS Tél 04.56.19.02.30 - Fax 04.50.92.73.91 merotto@avocats-associes.eu</p>	<p>SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY Avocats au Barreau de GRENOBLE 10, Avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE Tél 04.76.03.29.66 - Fax 04.76.03.28.80 roguet@bastille-avocats.fr</p>
--	---

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE THONON LES BAINS (74200) – 18 rue Ferdinand Dubouloz

UN APPARTEMENT EN COPROPRIETE, DUPLEX DE 107,29 m2 AVEC CAVE.

ADJUDICATION FIXEE LE VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 à 15 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS
au Palais de Justice, 10 rue de l'Hôtel Dieu**

**Visite prévue sur place le VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 de 11 heures à 12 heures
par le ministère de la SAS SAGES & ASSOCIES,
Huissiers de Justice à ANNECY (74)**

DESIGNATION

Sur la Commune de THONON LES BAINS (74), 18 rue Ferdinand Dubouloz, dans un ensemble immobilier cadastré section G numéro 468 et plus précisément les biens ci-après :

- Un appartement en copropriété, duplex de 107,29 m2 avec cave.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS le 17 Janvier 2020.

Ledit Cahier des Conditions de Vente peut être consulté au Greffe ou auprès du Cabinet MEROTTO Avocats, demeurant Immeuble le Gallien A, 28 avenue de Genève 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS et du Cabinet GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, avocats associés au Barreau de GRENOBLE, dont le siège social est 10 avenue alsace lorraine 38000 GRENOBLE, avocat du poursuivant.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de THONON LES BAINS qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 20.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre du compte séquestre, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés
Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et du Cabinet MEROTTO – Tél : 04.56.19.02.30 et pour prendre communication du
cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS.**